

COUVERTURE AMBULANCIÈRE RÉGIONALE : BONIFICATION DES SERVICES AMBULANCIERS

Pour bonifier l'accès aux services préhospitaliers d'urgence des régions du Québec, le gouvernement du Québec a revu la couverture ambulancière de huit zones ambulancières dans quatre régions. Les changements ont été élaborés en partenariat avec les établissements concernés, dans un souci de décentralisation.

Région	Zones	Modifications	Investissement récurrent
Chaudière-Appalaches	12 - 329 – Sainte Claire	Conversion de l'horaire de faction	963 337,20 \$
Centre-du-Québec	04 - 415 – Victoriaville	Ajout d'heures de service (4 171 heures)	905 023,58 \$
Laurentides	15 - 620 – Saint-Eustache 15 - 624 – Sainte-Thérèse 15 - 626 – Saint-Jérôme 15 - 627 – Mirabel	Ajout d'heures de service (13 140 heures)	2 851 117,20 \$
Montérégie-Centre	16 - 661 – Dorion 16 - 662 – Valleyfield	Ajout d'heures de service (5 840 heures)	1 267 163,20 \$

Total : 5,9 millions \$